

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation :  
31/05/2022

Date d'affichage :  
13/06/2022

**SÉANCE DU 08 JUIN 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Objet de la  
délibération**

**N° 59**

**Biodiversité  
positive 2022 à  
Rougegoutte :**

**Validation des 3  
circuits définis en  
relation avec le  
PNRBV**

**Etaient présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie –  
Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M.  
COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme  
GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET  
Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M.  
MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS  
Michel**

**Excusée : Mme MOUREY Ghislaine**

Mme Alexanne CANAL a été nommée secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après plusieurs réunions et rencontres, avec les élus, les associations de la Commune et le PNRBV représenté par Justine Damlincourt, 3 circuits/sentiers ont été définis :

• **Un circuit au centre du village**

Départ : parking du presbytère  
Distance : 2.5 km  
Durée : 20-30 minutes  
Paysage : fleurissement urbain

• **Un circuit sur le sentier du Marandé**

Départ : parking de presbytère  
Distance : 3.5 km avec dénivelé  
Durée : 45-55 minutes  
Paysages : sentier forestier, rivière La Rougegoutte et étangs

• **Un circuit autour des zones de loisirs**

Départ : Stade de football  
Distance 4.5 km  
Durée : 75 minutes  
Paysages : étang de pêche, champs et prairies

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- a. Sarah Grosclaude, est responsable de ce dossier ; elle est accompagnée par Alexanne Canal, Mélanie Bleicher, Gabrielle Millet, Ghislaine Mourey, Mickaël Rondon, Michel Térébus et Francis Courbot.
- b. L'animateur-nature Thomas Courdier de la MNVC accompagnera Sarah Grosclaude sur ces sentiers pour repérer les paysages et espèce endémiques de la Commune (les rencontres sont prévues au cours de l'été 2022).
- c. Après l'étape précédente, un travail de fond sera réalisé pour penser, rédiger, illustrer et enfin commander les panneaux informatifs qui seront installée tout au long des circuits.
- d. Pour indiquer ces circuits, en relation avec le PNRBV (Parc Naturel des Ballons des Vosges),
  - 1) Nous prendrons connaissance de la charte signalétique ;
  - 2) Nous installerons : un panneau « Relais Info Service (RIS) Communal » au niveau du parking de l'ancien presbytère, un deuxième sur le parking du Centre (à côté de la restauration scolaire) et un troisième Impasse des Etang au Sud du stade. Un appel à projets sera lancé par la PNRBV ; il comprendra l'accompagnement de notre Commune dans la création de ces panneaux « RIS » ;
- e. Cette initiative, ci-dessus énoncée, peut devenir :
  - 1) Un projet pédagogique pour l'école de Rougegoutte, avec l'acceptation et l'implication des enseignants ;
  - 2) Une opportunité pour rassembler les habitants et les questionner sur leur perception de « la Nature à Rougegoutte ».
- f. Le PNRBV nous apporte une aide financière, sous forme de subvention (voir délibération n° 51 du 11 mai 2022) pour un montant de 1.003,40 €. Cette somme est accordée à la Commune de Rougegoutte pour réaliser ce projet.

Cet exposé entendu, après échanges et délibérations, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte ce projet mené conjointement par la Commune de Rougegoutte et le PNRBV et il valide les 3 circuits ci-dessus définis ;
- 2) Accepte l'ensemble des étapes ci-dessus précisé ;
- 3) Accepte d'assurer le financement de ce projet avec l'aide financière de 1.003,40 € du PNRBV ;
- 4) Mandate Sarah Grosclaude qui, avec le Maire, conduira ce projet avec les élus ci-dessus désignés, avec le monde associatif et en relation avec l'association « La Rouge-Bruyère ».

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
**Guy MICLO**

